

**Association Hauts de Garonne Développement
Programme d'actions 2011
Avenant n°1 à la convention du 25 octobre 2010**

Entre, d'une part,

-l'Association Hauts de Garonne Développement, représentée par son Président, Monsieur Pierre Garmendia, dûment habilité aux présentes par décision de l'assemblée générale du , domicilié Centre d'Innovation et de Formation, Avenue Jean Alfonsea, 33270 –Floirac.

et, d'autre part,

- la Communauté Urbaine de Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n° du 2011 et domiciliée Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux Cedex.

Vu la délibération n° 2010/0596 du Conseil de Communauté du 24 septembre 2010 approuvant le programme d'éco construction 2011 proposé par l'association Hauts de Garonne Développement d'un montant subventionnable T.T.C de 51 235 € et décidant de lui attribuer une subvention d'un montant de 14 536 € pour la réalisation de son programme d'éco construction en 2010,

Vu la convention en date du 25 octobre 2010 passée entre la Communauté Urbaine et l'association Hauts de Garonne Développement,

Vu les contraintes administratives et temporelles qui ont empêché l'association de réaliser le programme d'actions prévu et qui l'ont amené à demander la prorogation de la durée de la convention prévu à l'article 9 de la convention du 25 octobre 2010 par voie d'avenant à cette dernière

Il est convenu et arrêté ce qui suit,

ARTICLE 1 :

L'article 9 intitulé « Durée de la convention et conditions de résiliation », 1^{er} alinéa de la convention du 25 octobre 2010 passée entre l'association Hauts de Garonne Développement et la Communauté Urbaine est modifié comme suit :

« la date d'échéance est fixée au 31 décembre 2011 »

ARTICLE 2 :

Toutes les autres dispositions, non modifiées par le présent avenant, demeurent applicables de plein droit.

Fait à Bordeaux, le

Le Président de l'Association
Hauts de Garonne Développement

Pierre Garmendia

Pour le Président de la Communauté Urbaine
et par délégation,
le Vice - Président,

Nicolas Florian